



► Au bord du lac d'Orient

Réservé aux activités non motorisées — voile, planche à voile, kitesurf, paddle, canoë-kayak, aviron —, le lac d'Orient fait aujourd'hui le bonheur des plaisanciers, pêcheurs, touristes, sportifs, etc.

Surveillées en juillet-août, ses trois plages, à Géraudot, Lusigny-sur-Barse et Mesnil-Saint-Père, sont particulièrement appréciées des familles.

Surtout connu pour sa plage, son port, son camping et ses activités nautiques, le village de Mesnil-Saint-Père offre un aperçu de l'habitat traditionnel.

Avant la mise en eau (en 1965) du réservoir Seine (lac d'Orient), la commune comptait trois tuileries, une poterie et une faïencerie.



Cet itinéraire de promenade pédestre vous est proposé par le Département de l'Aube.

Le Département veille à la sauvegarde des quelque 5 000 chemins inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (soit près de 3 000 km), ainsi qu'à la création d'itinéraires de promenade et de randonnée. Il exerce cette mission en liaison avec les collectivités, associations, organismes de protection de l'environnement, offices de tourisme, etc.

Le Département gère les équipements du littoral des trois lacs de la forêt d'Orient : ports, plages, vélovoie, accueil, entretien des sites, etc.

Département de l'Aube
Maison des lacs | Capitainerie
Mesnil-Saint-Père
Tél.: 03 25 41 28 30
www.centre-sportif-aube.fr



Itinéraire de promenade

Au village de Mesnil-Saint-Père

Maison des lacs, Mesnil-Saint-Père 

3,2 km 

0h50 





LAC D'ORIENT (Réservoir Seine)



► Descriptif

- 1** Quitter la Maison des lacs, puis tourner à gauche. Au pied du château d'eau, traverser la route (RD43) sur les passages piétons, puis tourner à droite. Après le virage, traverser sur le passage piéton ; poursuivre dans la direction initiale, en laissant la Résidence du Lac d'Orient sur votre droite. Descendre la rue du Lac. Un peu avant le virage, prendre le chemin enherbé sur la droite, en direction de Briel (petit panneau orange).
- 2** Emprunter le premier chemin sur la gauche, en direction des granges. Remarquer leurs murs en brique rouge. Au bout de la ruelle des Vergers, tourner à gauche dans la rue du 28-août-1944, puis tout de suite à droite (traverser prudemment), dans la rue Yvonne-Martinot.
- 3** Au croisement de la rue du Pré-la-Caille, tourner à droite puis immédiatement à gauche, dans la Petite-Rue. S'engager dans la ruelle Jules-Duterte, qui se trouve à l'arrière du pylône électrique faisant face. En haut, tourner à droite. Sur la placette, tourner à droite. En bas de la ruelle des Vignes, tourner à gauche, puis prendre le passage à droite, entre deux rambardes rouges. Ruelle des Oies, tourner à gauche.
- 4** Traverser la route, au passage piéton, pour accéder à l'église Saint-André, en contournant la mairie par la droite. Passer sous le porche de l'église, tourner à gauche, puis à droite pour remonter, par la rue de la Mission, vers la digue du lac. En arrivant sur la digue, tourner alors à droite ; continuer tout droit, jusqu'à la Maison des lacs, point de départ.